

Errances migratoires et psychose

Introduction

Ce thème est né comme question lors des réunions des quatre psychologues du Pôle Rosa Luxemburg, qui se sont tenues tous les 15 jours pendant une année, réunions à l'initiative de Stéphane de Crépy, et avec le soutien de Claude Chevrier, puis d'Apolline Darreye.

D'emblée nous avons pris le parti de parler de cas cliniques plutôt que de l'institution, sachant que c'était la meilleure façon de mettre au travail notre pratique, et que partir de la clinique n'excluait pas le volet institutionnel, bien au contraire il pouvait l'éclairer et le nourrir. C'était notre meilleure façon d'y prendre part.

Il s'agissait de mettre, voire remettre la clinique aux commandes, de s'en servir comme seule et unique boussole pour orienter notre fonction tant auprès des résidents que de nos collègues, plutôt que risquer de se perdre dans les méandres de problèmes institutionnels. Nous avons passé en revue les questions qui nous faisaient tracas, autrement dit à quel Réel nous avons affaire, à quels impossibles, compte tenu de cette loi enseignée par Lacan que la clinique, c'est le Réel en tant qu'impossible à supporter.

Qu'est-ce qui revenait sans cesse se mettre en travers des discussions coriaces que nous avons dans les réunions, celles où nous parlions des résidents à l'occasion de la difficile décision à prendre de renouveler leur prise en charge, soit de leur accorder ou pas la possibilité de rester au Centre d'hébergement ?

Ce qui revient sans cesse à la même place, telle est une autre définition du Réel selon Lacan.

Ces réunions témoignent du souci des travailleurs sociaux d'aborder les problèmes posés par la dite « prise en charge » des résidents en dépassant le registre de l'adaptation à des normes préétablies, en essayant d'atteindre à la prise en compte de la singularité de chacun.

Ce n'est pas à la question de l'hygiène corporelle, ni à celle de la participation financière, qui reviennent souvent sur le tapis, nous laissant démunis, l'hygiène corporelle et la participation financière que nous nous sommes attelées.

Julie Burbage en a proposé une autre, qui a immédiatement reçu notre adhésion, qu'elle a formulée en termes de « migrations hors sens ».

À la fin de nos travaux, lorsqu'Apolline Darreye, Directrice par intérim, nous a questionnés sur le thème des prochains Jeudis du Pôle, nous avons fait cette suggestion, que nous avons argumentée lors d'une rencontre avec le Dr Belot-Fourcade. C'est à cette occasion qu'elle m'a fait la proposition d'intervenir. J'ai immédiatement accepté, et je la remercie de la confiance qu'elle m'a ainsi témoignée, et de m'avoir donné l'occasion de revenir sur mon expérience professionnelle au Pôle Rosa Luxemburg, riche d'un enseignement que j'ai à cœur de vous transmettre.

Revenons au thème : Julie Burbage, qui a une grande finesse clinique, éclairée par un rapport rigoureux à la théorie psychanalytique, avait très vite remarqué que pour certains résidents, venus d'ailleurs, je veux dire d'un pays étranger, on ne comprenait pas pourquoi ils se trouvaient là, en France.

On avait bien sûr des réponses toutes faites, souvent c'était « pour le travail », mais il y en avait d'autres, un conflit familial, des problèmes ethniques, mais ça restait vague.

Or les réponses toutes faites sont toujours fausses, par définition puisqu'elles font l'économie de réfléchir en se dépouillant de qu'on croit déjà savoir, et parce qu'elles sont prises dans un discours collectif s'appliquant au « tous pareils ».

Aucune réponse éducative, sociale, thérapeutique, n'est valable tant qu'elle n'a pas fait l'objet d'une mise à l'épreuve de la vérification au cas par cas, compte tenu du fait qu'elle n'est jamais reproductible d'un sujet à un autre.

Vous connaissez la célèbre leçon clinique de Freud :

Ces sujets, pour lesquels aucun horizon d'insertion sociale ne se dessinait, on ne se posait plus la question de ce qu'ils faisaient là, en France.

Étaient-ils là parce qu'ils avaient décidé de quitter leur pays, ou parce qu'ils avaient souhaité venir en France ? La cause était-elle du côté du point de départ ou du point d'arrivée ?

Y avait-il eu réellement une décision déterminée et prise en connaissance de cause ?

D'où cette première interprétation de « hors sens », qui disait simplement que ces migrations restaient hors de portée de notre compréhension.

Le terme qui rendrait mieux compte, selon moi, de ce dont il s'agit dans la fondamentale désinsertion de ces sujets, c'est celui d'errance.

Une errance relevant de la psychose.

C'est là qu'est ma thèse : ces personnes que j'ai rencontrées dans les Centres d'hébergement du Pôle Rosa Luxemburg, que l'on pourrait nommer et identifier à des « migrants », sont arrivées là pour échapper aux effets de déracinement dus à une pathologie de type psychiatrique, et tenter de venir les traiter.

Qu'entend-on par « migrant » ?

Il y a plusieurs années, on parlait des « émigrés », ou des « travailleurs immigrés ».

On les appelle à présent des « migrants ».

Ce qui semble un bénéfice, parce qu'on est passé de la forme passive à la forme active, ce n'est pas si sûr. Parce que, dans « émigrants », il y a quand même l'idée qu'ils viennent de quelque part, alors que dans « migrants », s'il y a la notion qu'ils vont quelque part, on ne sait pas où, et s'ils viennent, on a oublié d'où¹.

D'autre part, cette désignation de « migrant » relève du discours des politiques, politologues, démographes, économistes, sociologues, juristes, anthropologues, humanitaires, etc., qui débattent actuellement, ou plutôt se débattent avec la question de savoir s'il faut faire une distinction entre réfugiés politiques relevant du droit d'asile (le critère étant la crainte éprouvée dans le pays d'origine), migrants économiques fuyant la misère, auxquels commencent à s'ajouter les déplacés climatiques.

À cette question précise, posée par un journaliste de France Culture, le Directeur de l'OFPRA a eu le 10 janvier 2018 une réponse quelque peu embarrassée. Je le cite : « que l'on ne puisse ne pas le vivre comme une opposition » (comprenez qui pourra cette double dénégation).

Puis, a-t-il ajouté : « il y a des situations humanitaires qui ne relèvent pas du droit d'asile, mais qui doivent être prises en charge : des personnes détruites dans leur parcours à travers la Libye. »

Enfin, sur l'épineuse récente circulaire du Ministère de l'Intérieur dont je n'ai pas besoin de vous rappeler la teneur, il s'est contenté de dire qu'il était du droit des autorités de l'État de connaître l'identité des personnes en situation irrégulière sur le territoire français.

1. ¹ Brousse Marie-Hélène, « Au chevet de l'Amérique », enseignement du 9 octobre 2017 à l'ECF.

Je referme cette parenthèse, pour me recentrer sur le sujet que j'ai choisi de traiter, qui est délibérément clinique.

En psychanalyse, l'identité de migrant n'est pas pertinente, pour la bonne et simple raison que le terme même d'identité n'est pas un concept psychanalytique. Ce qui n'est pas le cas de celui d'identification, qui peut avoir une valeur opératoire pour un sujet, notamment psychotique, car elle lui donne une consistance subjective.

Mais parler d'un sujet en termes de « migrant », c'est lui attribuer une catégorie.

La classification des êtres humains dans des catégories, qui fait l'objet d'un usage généralisé dans notre psychiatrie française, depuis qu'elle s'inspire des manuels statistiques du DSM, est antinomique avec l'éthique de la psychanalyse.

Classifier une symptomatologie, ce n'est pas la déchiffrer.

Pour Marie-Hélène Brousse, psychanalyste : « le sujet n'est pas à aborder par des catégories ontologiques envoyant en dernier ressort aux signifiants servant à la police de la jouissance : l'enfant, l'immigré, le SDF, le toxico, l'anorexique, le socialement désinséré, l'handicapé, la victime... liste infinie et non constituée à partir de la parole du sujet.² »

Pour clore cette première partie, je donnerai la parole à un psychanalyste qui a beaucoup compté pour moi car, en tant que contrôleur de ma pratique en Centre d'Hébergement, il m'a beaucoup soutenue, par son éclairage clinique rigoureux et sans complaisance, par l'intérêt qu'il manifestait pour un travail en institution apparemment si étranger à la cure analytique en cabinet, et par le soin qu'il prenait à chercher avec moi une ouverture possible à ce qui se présentait comme un radical impossible. Je parle de lui au passé parce qu'il est récemment décédé.

Voici ce qu'il écrit, à propos de la psychanalyse dite appliquée (entendez psychanalyse en institution, pour la distinguer de la psychanalyse dite pure) : « la clinique analytique ne se confond pas avec l'application de recettes thérapeutiques à une zoologie humaine faite de curiosités tératologiques. Toujours appliquée au particulier, elle n'a affaire qu'à des exceptions. C'est ainsi que le thérapeute impliqué dans son acte s'applique à faire exister, autant qu'il peut, l'inconscient³. »

Je ne vais pas donc pas parler « des migrants », pas plus que « du migrant », mais de sujets ayant connu une expérience particulière, celle d'avoir quitté leur pays pour « échouer » dans le nôtre, sans y trouver une autre place que celle d'assisté dans un Centre d'hébergement.

Errance

Que veut dire errer ?

Lacan a consacré une année de son enseignement à un Séminaire qu'il a intitulé *Les non-dupes errent*, ça vaut bien la peine de faire l'effort d'aller voir ce qu'il en dit.

Errer résulte de la convergence de *error* (erreur), avec *iterare*, ce qui veut dire répéter.

La thèse de ce Séminaire, c'est que ceux qu'il appelle *les non-dupes*, sont « ceux et celles qui se refusent à la capture de l'espace de l'être parlant ».

Cette citation, extraite de la leçon du 13 novembre 1973, m'intéresse beaucoup dans la mesure où, bien qu'étant encore un peu hermétique pour moi, elle me parle.

Elle fait écho aux dires que j'ai recueillis des patients que j'ai eus à écouter quand je travaillais dans nos Centres d'hébergement.

2. ² Brousse Marie-Hélène, *Pertinences de la Psychanalyse Appliquée*, Paris, Seuil, coll. Champ freudien, 2003, p. 33.

3. ³ Cottet Serge, *ibid.*, p. 40.

Elle décale la question par rapport à celle du déplacement géographique.

Car, si l'on prête attention à tous les termes de cette définition : refus-capture-espace-être parlant, chacun résonne avec la problématique rencontrée avec ceux qu'on appelle, faute de mieux, des « migrants ».

Où l'on entend que, s'il est question d'espace, ce n'est pas de mobilité physique qu'il s'agit, ni de passage de frontières. On est loin de la réalité imaginaire du voyage, celle qui met en route celui qui choisit d'aller d'un point à un autre.

Le voyage dont il est question, c'est celui d'un sujet « animé » d'un fondamental refus.

Refus d'un emprisonnement spécifique, non pas par rapport à un territoire national, politique, culturel, familial, mais refus d'entrer dans l'espace de la parole, de ses codes, de ses conventions, ce que refuse celui que Lacan appelle « non-dupe », c'est d'être dupe des semblants. Il revendique une liberté, alors qu'il se retrouve paradoxalement enfermé.

Guy Briole, psychanalyste, ancien chef du service de psychiatre à l'hôpital des armées du Val de Grâce, dans un article intitulé *La liberté au prix de la parole* écrit ceci : « là où le psychotique est – de ne pas être pris dans le langage – l'homme libre par excellence, cela lui fait retour, dans la désignation d'aliéné, par l'enfermement⁴. »

À propos d'un patient qui ne voulait pas faire de demande de titre de séjour, Julie Burbage avait eu ce commentaire lumineux : « ne pas s'inscrire est pour lui sa condition d'existence ». Il lui fallait maintenir cette situation invraisemblable de rester sans papiers, « pour que quelque chose n'advienne pas » soulignait-elle.

C'est là que nous faisons un saut vers le troisième terme du titre, celui de psychose, dans les pas de Sylvie Zucca, psychanalyste et psychiatre à Paris, qui a consacré une partie de son temps au Samu Social en partenariat avec l'hôpital Esquirol, et a publié cet ouvrage bien connu, au titre tiré d'un poème de Prévert *Je vous salue ma rue*. Je la cite : « la question de l'errance dans la psychose fait bel et bien partie du processus lui-même de la psychose⁵. »

Nous voilà donc introduits à la perspective princeps que j'ai choisie de prendre pour traiter le sujet.

Psychoses

1. Le cas de Bertrand

La construction de son histoire et la mise en récit de son parcours « migratoire » ont été longues et difficiles.

Bertrand a une extrême difficulté à articuler les mots, qu'il retient littéralement entre ses dents, et ses paroles partent dans tous les sens.

Âgé de 44 ans et demi, né au Bénin, il est le 4^e d'une famille de 8 enfants dont le père travaillait dans le service des télécommunications de l'armée de l'air.

Ses parents divorcent quand il a 14 ou 15 ans (il ne peut préciser).

Avec un baccalauréat en électronique, il travaille comme technicien dans la téléphonie ou l'informatique.

À 28 ans, il entretient une relation téléphonique pendant 2 ans avec une femme, qu'il rencontre deux ans plus tard, et avec laquelle il vit de 30 à 34 ans.

4. ⁴ Briole Guy, *Ibid.*, p 25.

5. ⁵ Zucca Sylvie, « Poubelle égarée au bord d'une autoroute » *Que dit aujourd'hui la Psychanalyse de la précarité*, Editions Pleins feux, Nantes, coll. L'impensé contemporain, 2009. p. 30.

Après la mort de son père, à l'âge de 33 ans il perd son travail, puis à 37 ans son amie part en France : il s'ensuivra une rupture dans une conjoncture très confuse et impossible à situer dans le temps.

Sa venue en France

Les raisons restent confuses : Bertrand est face à un impossible à dire pourquoi il a quitté son pays à 40 ans.

S'il a énoncé différents motifs, peut-on pour autant parler de projet ?

Motifs qui se ramènent plutôt à des conjonctures, faute de pouvoir situer une causalité précise.

Quels sont-ils ?

Travailler

Il est venu en France avec un visa d'affaires pour travailler. Il aurait tenté une reconversion professionnelle : faire de l'import/export de voitures d'occasion, projet mis en place avec un collaborateur. Mais, une fois sur place, il s'est rendu compte que celui-ci n'était pas fiable, ce qui a donné lieu à un conflit entre les deux associés.

Se soigner

Bertrand est handicapé par une boiterie importante, due à différents problèmes affectant la hanche, dont je n'ai jamais pu élucider la cause, malgré mes questionnements auprès de l'infirmière et du psychiatre qui l'a reçu régulièrement. Il porte une prothèse. Le chirurgien orthopédique lui-même, qui l'a opéré à plusieurs reprises, a fait part à la référente sociale de sa difficulté à s'y retrouver dans ses plaintes. Bertrand multiplie les suivis médicaux, et aucun médecin n'est en lien avec son confrère pour établir une cohérence entre ses symptômes.

C'est pour se faire soigner qu'il s'est, dit-il, décidé à faire une demande de titre de séjour deux ans seulement après son arrivée en France : il donne à cette démarche la valeur d'une prise en main de son existence.

Exister

Bertrand m'a parlé un jour de sa venue comme un éventuel « dernier voyage » et la France comme un lieu qui le ferait « exister ».

Il lutte en effet contre ce qu'il appelle ses « idées négatives », c'est-à-dire des pensées suicidaires. Il consentira, avec peine, à me dire qu'il a un jour tenté de tuer son frère, puis de se suicider, avant de « se sauver du Bénin ».

La psychose

Selon le récit de Bertrand, nous pouvons faire du divorce de ses parents un facteur déclenchant de sa maladie : « *dire* à l'école que papa et maman ne sont plus ensemble », voilà ce qui l'a rendu malade, et qui se traduit immédiatement par de mauvais résultats scolaires.

Soulignons ce détail remarquable que ce n'est pas le divorce de ses parents en tant qu'événement familial de séparation qu'il invoque comme cause, c'est le divorce en tant qu'événement de discours, pris dans un lien social à l'Autre.

Nous verrons plus loin que ce point de rupture faisant trou dans son histoire porte la marque d'une problématique encore plus agissante.

Quelque chose le tourmente, en effet, depuis son plus jeune âge.

Dès notre première rencontre il énonce en effet cette phrase énigmatique : « j'existe pas », car, depuis l'âge de 7 ans il y a, dit-il, « un élément sur ma feuille de route », qui se décline en une série d'interdictions : « ne pas aller à la dérive, ne pas aller contre mes principes, ne pas rater mon honnêteté ».

Bertrand a en effet une exigence inconditionnelle de rigueur morale, de droiture, de transparence absolue : il ne conçoit pas que la vie en société suppose qu'on ne puisse pas toujours dire la vérité. Pas d'alternative pour lui entre vérité et mensonge : ce n'est alors qu'hypocrisie.

Les relations avec les autres se déclinent selon une opposition tranchée, qu'il énonce en ces termes : « si je dois piétiner les autres pour pouvoir exister, alors je préfère mourir ». Il ne supporte pas l'idée « d'avoir son bonheur au détriment des autres », et plutôt qu'avoir à agresser l'autre, il préfère s'agresser lui-même. Il a fait deux tentatives de passage à l'acte suicidaire, l'une par pendaison, l'autre par strangulation.

La logique de son énonciation est la suivante : ce qui est premier, c'est l'hostilité envers l'Autre, immédiatement retournée contre lui-même. L'Autre dont il s'agit, c'est l'Autre maternel, auquel il voue une haine irréductible en raison de ce fait fondamental de l'avoir mis au monde.

L'Autre est donc d'emblée en position de responsable de son malheur existentiel, celui d'être en vie.

Un rêve

Un ami commet un crime en présence du sujet. En tant que témoin compromettant, il doit être éliminé. Il trouve une porte de sortie, mais il se retrouve seul et, selon ses mots, « démoralisé ».

Le criminel du rêve est, dans la réalité, un ami d'enfance de Bertrand devenu voyou, et qu'il avait tenté de remettre sur le droit chemin en faisant appel à sa bande de copains, eux-mêmes peu recommandables. En vain, car non seulement il n'a pas réussi dans sa mission salvatrice, mais celle-ci s'est retournée contre lui, car il a été rejeté par le groupe.

Ce rêve est une métaphore de son conflit subjectif : témoin gênant du désordre du monde, des fautes et des crimes qui y sont commis, il risque sa vie. S'avançant dans ce monde avec comme ambition d'en éradiquer le mal, il s'en trouve de fait exclu et condamné à un isolement radical.

Là se trouve peut-être la clef de sa fondamentale désinsertion.

Qu'il y ait le mal dans le monde, tel est bien l'insupportable pour Bertrand. Le mal sous les espèces de ce qu'il nomme hypocrisie, courbettes, etc., ce qu'il refuse depuis toujours.

Son père avait bien saisi le fol entêtement de son fils, qui lui avait confié : « toi et moi on est pareils », mais lui conseillait de « mettre de l'eau dans son vin », vœu réitéré sur son lit d'hôpital avant sa mort.

Mais il n'en est pas question, car dans sa subjectivité il n'y a pas de place pour le compromis, la nuance, la dialectique, en un mot pour le semblant.

Bertrand est un non-dupe, et de ce fait condamné à l'errance.

Il a fait ce cauchemar après un échange téléphonique avec l'avocat chargé de défendre sa cause, celle d'obtenir un recours après un premier refus de la Préfecture de lui accorder un titre de séjour. Celui-ci ne l'avait en effet pas rassuré quant à une issue favorable à sa démarche.

Mon interprétation du rêve a consisté en une remarque sur son contradictoire positionnement subjectif. Il m'avait en effet fait l'aveu avoir cherché à nouer une relation amicale avec les copains de cet ami. « Vous ne pouvez pas vous faire d'amis avec des voyous, vous l'honnête homme pour qui compte tant l'intégrité morale », argument auquel il se montre sensible, et qui l'apaise car il lui indique une ouverture par rapport à son propre enfermement subjectif.

C'est ainsi qu'opère une interprétation pour un sujet psychotique : une simple argumentation logique, en tant qu'elle fait écho à son débat moral.

D'autant plus que, dans son cas, elle reprend la parole pacifiante du père : « mets de l'eau dans ton vin », qui signifie pour lui « calme-toi », et à laquelle il se raccroche parfois à présent.

Exister pour se soigner

En conclusion de ce trajet analytique inachevé, nous avons un premier aperçu de la trajectoire ayant conduit Bertrand en France.

Que nous pouvons formuler comme une quête d'y être accueilli pour y « loger » sa psychose, alors qu'au Bénin il « risque la camisole chimique ». Où l'on entend qu'il s'agit pour lui de reconstruire une subjectivité dans un autre pays.

Le recours déposé auprès de la Préfecture afin qu'elle revienne sur son refus de lui délivrer un titre de séjour ayant été rejeté, Bertrand interprétera ainsi ce second refus : « la Préfecture ne m'accorde pas le droit de vivre en France ». Il en déduit alors « ne plus avoir ça comme raison de vivre, la possibilité de me faire soigner ».

Propos révélant la logique à l'envers qui les sous-tend : il me semble que ce sujet trouve là, paradoxalement et dans une forme de négation, une cause à son existence, susceptible de donner une orientation à son errance : non pas se soigner pour vivre, selon la logique commune pour tous. Dans une clinique du cas par cas où le « pour tous » n'est pas opératoire, on doit inverser les choses : ce qui pourrait réanimer le désir de vivre chez ce patient, ce serait bien plutôt la nécessité de se soigner.

2. Le cas de Mehdi

Mehdi est venu me voir à la demande de son assistante sociale, qui le trouvait très isolé et enfermé dans ses pensées : les entretiens n'ont pu se soutenir qu'au prix d'une intervention active de ma part. Son rapport au langage est pauvre, ses paroles rares, l'usage du vocabulaire réduit, même dans sa langue maternelle. Il ne fait pas de phrases, ne dit pas « je ». Les possibilités de représenter et de symboliser son monde sont fragiles.

Il m'est parfois arrivé de faire usage de « google traduction », pour me tenir au plus près de ce qu'il pouvait comprendre.

Quelques éléments de son parcours

Je n'ai pu en reconstruire que des bribes.

Né au Maroc, il est le dernier d'une fratrie de 10 enfants, dont le père était maçon.

Sa scolarité, très laborieuse, ne s'est pas poursuivie au-delà de l'âge de 15 ans. Il fait une formation de tôlier par défaut d'un désir personnel ou paternel, mais « parce que c'était plus facile que mécanicien ou électricien ».

Il aurait « travaillé » en alternant cours et formation pratique pendant 2 ans (de 22 à 24 ans), mais, ce qui vient au premier plan, c'est la plainte de ne pas être assez bien payé.

Il n'a jamais vécu en dehors de chez ses parents.

Un jour, il décide d'aller en France, parcourant 750 km pour gagner Tanger, où il fait affaire avec un passeur (8 000 € pour rejoindre Barcelone, puis Marseille).

La somme d'argent lui aurait été remise par sa mère et l'un de ses frères, ce qui paraît contradictoire avec la première version qu'il m'en avait faite, à savoir être parti sans mettre sa famille au courant.

Au bout de quelque 6 mois, il va à Paris, parce qu'on lui a dit qu'il y trouverait plus facilement du travail.

Il y connaîtra l'errance, à la rue ou dans des squats, jusqu'à se retrouver aux urgences d'un hôpital pour insomnies, puis en consultation psychiatrique.

C'est à partir de là qu'il sera accueilli dans l'un des Centres d'hébergement.

Les voix et la figure du père

Dès le premier entretien, Mehdi me confie que « sa tête lui dit : “tu sors pas”, “tu cherches pas de travail”, “ne prends pas le métro”, “reste comme ça”, “ne bouge plus” ». Cette voix masculine lui veut du mal, et c’est à cause de la vie qu’il a menée à la rue qu’il en est affecté.

Par ailleurs, il souffre de pensées concernant son père.

Se reprochant de ne pas avoir été présent au moment de sa mort, survenue alors qu’il était en France, Il pense tout le temps à lui, sous la forme d’une image qui « tombe dans sa tête ».

Il dit de lui qu’il était « gentil, timide, sérieux, comme moi », qu’il le protégeait, notamment par rapport à son frère aîné lorsque celui-ci le frappait. Mais il lui faisait peur et il se souvient de ces paroles qu’il lui adressait : « tu sors pas », injonction par laquelle se réduit une fonction interdictrice non symbolisée, qui lui revient à présent dans le Réel à travers ses hallucinations auditives.

Le corps

Le rapport de Mehdi avec son corps révèle la problématique d’un corps non constitué.

Il a eu un accident de moto vers 25 ans, parce qu’il roulait très vite, et malgré le risque d’entrer en collision avec une voiture, il a accéléré au lieu de chercher à l’éviter : blessé à la cage thoracique, il est resté dans le coma pendant 5 jours.

La façon qu’il a de parler des traces de cet accident rend compte d’un rapport distordu à l’image d’un corps non unifié : « quand ils ont enlevé les fils, les nerfs sont morts, ils bougent, la viande est morte », un corps qu’il n’habite pas.

Venir en France

« Pour chercher un travail », « pour l’avenir », telles sont les formules stéréotypées par lesquelles Mehdi scande les raisons de ce projet.

Dès son adolescence, il aurait nourri ce rêve de venir en Europe, « parce qu’il y a la Sécurité Sociale et des aides, etc. ». Le Maroc est pauvre, la police est dure, les conditions de travail difficiles. Ce qui reviendra le plus souvent dans sa plainte à tonalité revendicative, c’est, je le cite : « il n’y a pas l’hygiène, il n’y a pas l’assurance », on travaille sans casque, sans gants de protection, sans combinaison.

La valeur attractive de la France tient en un signifiant : c’est un pays où « il y a la loi ».

Au cours des entretiens, Mehdi saisit que sa venue en France est nourrie d’un imaginaire ne correspondant pas à la réalité à laquelle il se cogne, qu’il se représentait la France comme une sorte de « paradis sur terre », et qu’il a bien fui quelque chose d’insupportable pour lui, un double vécu d’insécurité et de dépréciation auquel il a été confronté dans sa vie de jeune adulte.

Ce qui a lesté son parcours d’immigration, c’est la recherche d’une loi.

Malgré l’extrême précarité dans laquelle il se trouve, et l’isolement radical dans lequel il est enfermé parce qu’il ne fait confiance à personne, il n’envisage pas de rentrer dans son pays.

La représentation qu’il se fait de son avenir reprend de façon très stéréotypée certains schémas propres à sa culture et à sa religion : très attaché aux valeurs de l’Islam, écoutant sur *YouTube* les prêches d’un imam extrémiste, il envisage de se marier et d’avoir des enfants, ce à quoi est tenu selon lui tout être humain, d’avoir lui-même été mis au monde. Ainsi, quand il aura ses papiers, il ira en Belgique ou en Allemagne pour épouser une femme qui sera voilée. Telle était la formulation de son projet.

3. Le cas de Claire

Très dépressive, isolée, d'un contact difficile car méfiante, et se plaignant d'insomnies et de cauchemars, Claire vient me voir sur orientation de ses référentes socio-éducatives, Mariée sur « un coup de tête » au Congo Brazzaville avec un homme d'une ethnie rejetée par celle à laquelle elle appartient et mère de 4 enfants, elle est venue en France pour « disparaître » de son pays.

De son histoire infantile, l'événement central, et peut-être décisif, semble avoir été le divorce de ses parents, plus précisément le départ du père, avec comme conséquence la perte totale de ses assises subjectives et de sa confiance en l'autre.

Alors âgée de 15-16 ans, elle dit « avoir perdu les pédales », et « le sol s'être écroulé » sous elle. Son père, professeur d'histoire géographique, qui représentait pour elle « un modèle, une référence », a « disparu ».

S'en est suivie une période de difficultés matérielles pour la famille et, pour Claire, un sentiment de chute de l'image qu'elle pouvait renvoyer aux autres : « on s'est retrouvés plus bas que les autres ».

Ses parents jouissaient d'une certaine notoriété, celle d'une famille évoluée, vivant dans un certain standing, avec des domestiques, se « démarquant par rapport aux traditions », ce qui faisait sa fierté, et donnaient l'idée d'un couple harmonieux formant une « unité ».

Sur le plan scolaire, domaine particulièrement investi par elle, ainsi que par son père, qui projetait pour elle un avenir d'avocat, ses résultats chutent.

Un souvenir l'a particulièrement marquée, celui de se trouver un soir privée de lumière pour étudier et de devoir aller « mendier » auprès d'une camarade de classe afin de pouvoir acheter du pétrole pour la lampe. C'est à ce moment-là qu'elle a « réalisé la catastrophe » qu'a représentée pour elle l'abandon par son père du domicile familial.

Ce fut en effet la cause d'un effondrement subjectif, auquel elle a tenté de remédier, semble-t-il, par son mariage.

Mariage prohibé par son entourage social car son mari appartenait à une ethnie en conflit avec la sienne, il représente pour elle un acte de protestation par rapport aux coutumes en vigueur dans son pays, qu'elle jugeait dépassées. Il s'agissait de la même démarche de la part de son mari, qui se démarquait, lui aussi, de ses traditions.

Mais, suivant certains « indices », celui-ci a révélé son attachement et sa fidélité à ce que Claire considère comme des « préjugés » : il était devenu « cachottier », et ne s'est pas, comme elle, « donné à fond ». Un climat de méfiance et de suspicion s'installe alors envers son mari, elle se met à douter de lui, et à « en vouloir à tout le monde ».

Elle sombre dans une profonde dépression, a des idées de meurtre et de suicide, et s'enfuit, bravant un second interdit, celui de retourner dans sa famille : elle se réfugie chez sa mère, seule personne de son entourage susceptible de l'accueillir malgré l'opprobre de l'oncle maternel, alors chef de famille.

Mais celle-ci décède brutalement la même année, la laissant désormais totalement seule, isolée, car rejetée par les membres de sa famille, et se sentant coupable de la mort de sa mère qui, selon elle, a payé à sa place l'opprobre de la famille : de nouveau en proie à des idées suicidaires, elle s'enfuit de son pays pour la France.

« Qu'est-ce que je fais ici ? » se demande-t-elle : « j'ai sauté du 6^e étage parce qu'il y avait un danger à l'intérieur, et je ne sais pas où je suis ».

Dans ses cauchemars lui revient l'image d'être poursuivie par quelqu'un qui cherche à l'étrangler.

Aujourd'hui, elle va un peu mieux, notamment parce qu'elle se sent en sécurité au Centre d'hébergement. Néanmoins, elle sait qu'elle ne sera « plus comme avant » : « avant », c'est lorsqu'elle a quitté son milieu familial pour échapper à ce qu'il représentait comme « carcan ». Elle voulait devenir « indépendante », assurée qu'elle était de pouvoir se cons-

truire un avenir, d'être en quelque sorte maîtresse de son destin. Or, il n'en a pas été ainsi.

Si le divorce de ses parents avait représenté pour elle le premier et seul traumatisme, son propre départ en est un plus lourd, car c'est elle qui l'a décidé, et de ce malheur-là elle s'en dit responsable.

En ce qui concerne son avenir, il est trop tôt pour elle de savoir de quoi il sera fait.

L'idée de retourner au Congo, plus tard, n'est pas exclue, mais « pour le moment je me soigne, et j'ai besoin d'être couverte », dit-elle à propos du certificat psychologique que je pourrais rédiger pour appuyer sa demande de titre de séjour.

En conclusion

Redonnons la parole à un artiste, qui, selon Freud, précède le psychanalyste, et à un pays, le sien, qu'il nomme « Petit Pays », dont il a dû s'exiler.

Deux phrases de Gaël Faye ont retenu mon intérêt, en lien avec ce que j'ai essayé de vous transmettre aujourd'hui : « Je pensais être exilé de mon pays. En revenant sur les traces de mon passé, j'ai compris que je l'étais de mon enfance⁶. »

Et puis il parle d'un personnage, Armand : contrairement à tous les membres de sa famille (sa mère et ses 4 sœurs, le père ayant été assassiné), qui se sont éparpillés aux quatre coins du monde, il est resté au pays. « Quand je lui demande pourquoi il ne les a pas suivies, il me répond (...) : "à chacun son asile ! Politique pour ceux qui partent, psychotique pour ceux qui restent"⁷. »

Florence Frachon, 11 janvier 2018.

⁶ Faye Gael, *Petit Pays*, Grasset, 2016, p. 213.

⁷ *Ibid.* p. 214.